

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le lundi 30 mars à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 mars 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

Etaient présents : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Luc BENTZ (à partir du point 3.7), Matata JACQUES, Rosan HURTUS, Gérard UZAN, Jeanne GOMEZ, Maria CHATELLIER, Frédéric NICOLAS, Youri-Ramsès MAZOU-SACKO, Mohamed Ali ABCHICHE (à partir du point 3.7), (Adjoints au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Albert HADDAD, Georgette ADRIENCENSE, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Charles SOUFIR, Jocelyne MAYOL, Nadeen DELARUE, Eliette FONTAINE, Manuel ALVAREZ, Mourad CHIKAOUI (jusqu'au point 3.9), Patrick HADDAD, Anne CHARLET, Naïssat AHAMED, Anissa MAHAMAT, Patrick TOULMET, Jean-Louis ZADIKIAN, Karine LAURENT-DUCROQ, Romana NAVARRE (à partir du point 3.7), Rachid ADDA, (Conseillers Municipaux).

Représentés par pouvoir :

Evelyne PLANSON	pouvoir à Eliette FONTAINE
Sandrine PERONNET	pouvoir à Annie PERONNET
Fabienne SROUSSI	pouvoir à Gérard UZAN
Georges OCLIN	pouvoir à Catherine VESPERINI
Farid BERHAL	pouvoir à Annick DUPRE
Daniel DOMAN	pouvoir à Céline ADRIENCENSE
Marie-Laure AMACIN	pouvoir à Jocelyne MAYOL
Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI	pouvoir à Isabelle BERESSI
Manuela DAS NEVES	pouvoir à Patrick TOULMET

Absents :

Linda UZAN, Antoni YALAP

Secrétaire de séance :

Katchik KATCHIKIAN

Le Conseil,

I DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir

- 1.2 Approuve le principe d'adhésion et le projet de statuts du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole », désigne François PUPPONI, en qualité de délégué titulaire et Isabelle BERESSI, en qualité de déléguée suppléante, aux fins de représenter la commune au sein du Comité syndical et autorise le paiement de la contribution annuelle de la commune de Sarcelles qui sera fixée, au maximum à 15 centimes d'euros par habitant

II Service de la coopération décentralisée

- 2.1 Approuve la prise en charge financière des frais pour le séjour, prévu du jeudi 30 avril 2009 au jeudi 28 mai 2009, de 4 stagiaires comoriens et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de stage

MOYENS

III Direction des finances

- 3.1 Approuve le compte de gestion 2008 de la commune
3.2 Approuve le compte de gestion 2008 du budget annexe de l'assainissement
3.3 Approuve le compte de gestion 2008 du budget annexe des pompes funèbres
3.4 Approuve le compte administratif 2008 de la commune et procède à la détermination et l'affectation définitive du résultat
3.5 Approuve le compte administratif 2008 du budget annexe de l'assainissement et procède à la détermination et l'affectation définitive du résultat
3.6 Approuve le compte administratif 2008 du budget annexe des pompes funèbres et procède à la détermination et l'affectation définitive du résultat
3.7 Vote le budget primitif 2009 de la commune de Sarcelles :

Section d'investissement :

Dépenses :	41 824 590,61 €
Dépenses reportées :	5 215 180,36 €
Total des dépenses :	47 039 770,97 €
Recettes :	40 012 552,09 €
Recettes reportées :	7 027 218,88 €
Total des recettes :	47 039 770,97 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	75 862 528,62 €
Recettes :	75 862 528,62 €

Décide de maintenir les taux d'imposition de la taxe d'habitation à 17,32 %, le taux des taxes du foncier bâti à 18,80 % et du foncier non bâti à 41,51 %.

Décide de ne pas inscrire au budget primitif la dotation de développement urbain d'un montant de 1 000 000,00 € et, afin d'équilibrer le budget, de retirer les inscriptions suivantes :

- Groupe scolaire Chantepie
- Eclairage public du quartier des Chardonnerettes

Autorise Monsieur le Maire à contracter les emprunts dans la limite des inscriptions budgétaires et aux meilleures conditions et décide d'accorder les subventions suivantes :

- Comité d'Action Sociale et Culturelle (CASC) : 76 015,00 €
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 5 278 033,21 €
- Caisse des Ecoles : 872 000,19 €

- 3.8 Vote le budget primitif annexe de l'assainissement pour 2009 :

Section d'investissement :

Dépenses :	2 468 928,53 €
Dépenses reportées :	253 860,39 €

Total des dépenses :	2 722 788,92 €
Recettes :	2 659 236,43 €
Recettes reportées :	63 552,49 €
Total des recettes :	2 722 788,92 €

Section d'exploitation :

Dépenses :	1 839 148,98 €
Recettes :	1 839 148,98 €

3.9 Vote le budget primitif annexe des Pompes Funèbres pour 2009 :

Section d'investissement :

Dépenses :	17 250,20 €
Dépenses reportées :	0,00 €
Total des dépenses :	17 250,20 €
Recettes :	17 250,20 €
Recettes reportées :	0,00 €
Total des recettes :	17 250,20 €

Section d'exploitation :

Dépenses :	43 060,25 €
Recettes :	43 060,25 €

- 3.10 Accorde une garantie à OSICA pour le remboursement de la somme de 2 782 527,77 euros dans le cadre de la construction de 65 logements collectifs sur l'Ilot 7 du quartier Lochères à Sarcelles
- 3.11 Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la fixation de seuils pour les poursuites de la Trésorerie de Sarcelles

Procédures et seuils à appliquer :

Dette inférieure à 5 euros :

- Envoi d'une lettre de rappel.
- En l'absence de paiement, présentation en non valeur.

Dette supérieure ou égale à 5 euros et inférieure à 30 euros :

- Envoi d'une lettre de rappel.
- Envoi d'un commandement.
- En l'absence de paiement, présentation en non valeur.

Dette supérieure ou égale à 30 euros et inférieure à 200 euros :

- Envoi d'une lettre de rappel.
- Envoi d'un commandement.
- Phase comminatoire de 50 jours auprès d'un huissier de justice.
- OTD (opposition à tiers détenteur) sur employeur/banque/autre (Assedic, CAF, locataire, notaire, etc.).
- En l'absence de paiement, présentation en non valeur.

Dette supérieure ou égale à 200 euros :

- Envoi d'une lettre de rappel.
- Envoi d'un commandement.
- Phase comminatoire de 50 jours auprès d'un huissier de justice.
- OTD (opposition à tiers détenteur) sur employeur/banque/autre (Assedic, CAF, locataire, notaire, etc.).
- Saisie vente par huissier du Trésor ou de justice.
- En l'absence de paiement, présentation en non valeur.

- 3.12 Décide d'appliquer les dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du Code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008
- 3.13 Autorise Monsieur le Maire à sortir de l'inventaire le véhicule immatriculé 960 EGD 95 de la marque IVECO pour une valeur nette comptable de 31 749,68 euros

DEVELOPPEMENT URBAIN

IV Direction de l'urbanisme et des affaires foncières

- 4.1 Approuve la cession partielle de la parcelle AB 523, située 12 rue de la Tourelle, à Monsieur et Madame KHELLAT, au prix de 127 000 euros
- 4.2 Décide de la désaffectation et du déclassement du domaine public constitué par les parcelles AX 424 et AX 501 situées boulevard Jean Baptiste CARPEAUX dans le cadre de sa cession partielle à la Fédération des Musulmans de Sarcelles
- 4.3 Autorise la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans au profit de l'association AASS boules pétanque avec une redevance annuelle de 1 500 euros en vue de la création d'un complexe sportif pour jeux de boule et pétanque
- 4.4 Approuve le projet de modification du PLU
- 4.5 Décide de dénommer « rue Pablo REJAS », la voie nouvelle créée dans le cadre de la construction de nouveaux logements sur l'îlot 6 – Lochères

V Projet rénovation urbaine

- 5.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la charte partenariale de relogement avec l'Etat, OSICA et les principaux bailleurs de la commune sous réserve que soit prise en considération sa demande de voir relogées dans le périmètre de rénovation urbaine Lochères 1^{ère} étape uniquement les familles éligibles au dispositif DALO issues dudit périmètre

VI Mission copropriétés en difficulté

- 6.1 Approuve les plans de financement prévisionnel des études pré-opérationnelles dans les copropriétés EV1, Charcot et Tour 75

VII Service de la vie associative

- 7.1 Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2009, aux associations sportives, pour un montant total de 671 645,00 euros
- 7.2 Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2009, aux associations et organismes divers, pour un montant total de 386 194,00 euros
- 7.3 Autorise Monsieur le Maire à signer le convention de mise à disposition, à titre gratuit et hors congés scolaires, de quatre salles de classe au sein du préfabriqué Jaurès afin d'y réaliser ses activités dans le cadre de la mise en place de l'école des savoirs
- 7.4 Autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession d'un véhicule ambulance, à l'association Croix Rouge Française à l'euro symbolique et attribue une subvention de 11 000 euros, destinée à l'équipement complémentaire et à la sérigraphie du véhicule
- 7.5 Attribue une subvention exceptionnelle de 3 400 euros à l'association A.S.S.A.R.S. destinée à l'organisation de la marche annuelle du Petit Rosne

RESSOURCES ET RELATIONS SOCIALES

VIII Direction des ressources humaines

- 8.1 Autorise Monsieur le Maire à signer l'accord local issu de la convention-cadre nationale de dématérialisation des états de paye

EDUCATION ET FORMATION

IX Direction des affaires scolaires

- 9.1 Décide d'attribuer au titre de l'année 2008-2009, aux écoles maternelles et élémentaires pour leurs projets pédagogiques, des crédits pour un montant total de 33 890 euros
- 9.2 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de l'école élémentaire Anatole France, au centre social Lochères géré par la CAF, pour la période des vacances scolaires, soit du 16 au 27 février 2009

X Suivi des élèves

- 10.1 Décide d'allouer aux établissements secondaires des subventions pour leurs projets pédagogiques, pour un montant total de 8 840,50 euros

XI Direction de l'enfance

- 11.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du CLSH Marcel Lelong au relais d'assistantes maternelles de Sarcelles, à compter de janvier 2009, pour une durée d'un an
- 11.2 Autorise le remboursement d'une administrée de la somme de 182,62 euros pour le vol de ses produits, intervenu au sein des locaux municipaux

XII Centre social municipal Rosiers-Chantepie

- 12.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Actions de convivialité 2009 » élaborée par le Conseil Régional d'Ile-de-France et à solliciter une subvention calculée sur la base de 60% maximum du budget total des actions avec une participation plafonnée à 9 € par participant
- 12.2 Confirme la création, depuis 2002, d'un accueil de loisirs de proximité, d'une capacité d'accueil de 48 enfants, situé dans le préfabriqué Pierre et Marie Curie et géré par le centre social municipal Rosiers-Chantepie

XIII Service intergénération

- 13.1 Décide d'accorder une subvention exceptionnelle au collège Jean Lurçat d'un montant de 1200 euros au titre de la participation de la collectivité aux frais de transports, d'hébergement et de visite du camp du STRUTHOF de 12 retraités sarcellois, les 06 et 07 mai 2009

VIE SOCIALE

XIV Office culturel municipal

- 14.1 Décide de la tarification des activités du REC STUDIO pour les porteurs de projets salariés et pour une heure d'enregistrement, comme suit :
 - 5 euros par personne,
 - 10 euros pour un groupe

XV Service du Contrat Local Prévention / Sécurité (CLPS)

- 15.1 Sollicite auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, une subvention, d'un montant de 76 000 euros, dans le cadre de la convention qui charge la Ville de Sarcelles de gérer et promouvoir le Point Accueil Ecoute Jeunes

ADMINISTRATION GENERALE

XVI Conservation des cimetières

- 16.1 Décide d'accorder la gratuité des concessions funéraires à tous les conseillers municipaux défunts qui sont ou vont être inhumés en concessions particulières dans le cimetière communal
- 16.2 Décide de fixer, au minimum, le montant unitaire des vacations funéraires applicables aux opérations de surveillance, soit à 20 euros

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

XVII Cellule subventions

17.1 Approuve, pour la requalification de l'espace public de la rue du Champ de Chartres, l'estimation sur la base d'un pré-projet à 1 230 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 137 228 € HT auprès de l'ANRU et une subvention de 1 092 000 € HT auprès du Conseil Régional dans le cadre de sa « convention régionale de renouvellement urbain » de Sarcelles

XVIII Direction du cadre de vie

18.1 Autorise Monsieur le Maire à organiser un concours municipal des jardins et balcons fleuris

XIX Direction des réseaux

19.1 Décide d'augmenter le taux de la redevance d'assainissement collectif communal de trois centimes d'euros pour l'année 2009 par rapport aux taux des années précédentes, de maintenir au même taux la redevance de l'assainissement non collectif et prend acte des redevances intercommunales, comme suit :

SIAAP : consommateurs bassin versant vers la Seine St Denis 0,4201 €HT le m³

SIAH : consommateurs bassin versant du Petit Rosne 0,93 €HT le m³

XX Direction des bâtiments

20.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire CHANTEPIE, avec l'équipe 2B dont le mandataire est LEHOUPHILLY, composée comme suit :

- Le bureau d'études techniques tous corps d'état : SOFRETUDES,
- Le bureau d'études techniques spécialisé en acoustique : ECHOLOGOS,
- Un économiste : ALP INGENIERIE,

pour un coût prévisionnel provisoire des travaux de 11 479 351,49 euros HT, et un forfait de rémunération égal à 9,83 %, et décide d'attribuer l'indemnité de 35 319 euros HT aux équipes de maîtrise d'œuvre suivantes, et ce conformément à l'avis motivé du jury :

- Equipe 1 - Mandataire : CABINET AMELLER-DUBOIS & associés,
- Equipe A - Mandataire : CABINET GIGNOUX Architectes

XXI Centre technique municipal

21.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de produits d'hygiène, de produits d'entretien et de petits matériels à l'usage de tous les services de la commune, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : Fourniture de produits d'hygiène et petits matériels, avec l'entreprise F.A.C, pour un montant minimum annuel de 30 000 €H.T et un montant maximum annuel de 110 000 €H.T,
- Lot n° 2 : Fourniture de produits d'entretien et petits matériels, avec l'entreprise F.A.C, pour un montant minimum annuel de 35 000 €H.T et un montant maximum annuel de 120 000 €H.T

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le
A la porte de la Mairie
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services